

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

29 MARS 2022

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À ORGANISER UNE CONCERTATION ENTRE ENTITÉS FÉDÉRÉES EN VUE
D'HARMONISER AU PLUS VITE LES RYTHMES SCOLAIRES

DÉPOSÉE PAR MME ALICE BERNARD, M. JEAN-PIERRE KERCKHOFS, M.
GERMAIN MUGEMANGANGO, MME AMANDINE PAVET, M. ANTOINE HERMANT
ET M. SAMUEL NEMES

RÉSUMÉ

Cette proposition de résolution demande au Gouvernement de la Communauté française d'organiser, avec les autres entités compétentes (Communauté flamande, Cocof, VGC, Communauté germanophone), une concertation afin d'organiser un calendrier scolaire commun dans toute la Belgique. Si une réforme des rythmes scolaires est souhaitable, elle ne peut être profitable que si l'ensemble de la société y est préparée. Or, l'organisation de calendriers scolaires différents au sein de notre pays aurait des conséquences négatives pour les élèves, leurs parents ainsi que de nombreux secteurs, en plus de conforter une logique de séparation entre les différentes communautés de Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à organiser une concertation entre entités fédérées en vue d'harmoniser au plus vite les rythmes scolaires	5

DÉVELOPPEMENTS

Le décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre aura pour conséquence que les calendriers scolaires seront désormais différents en Wallonie, en Flandre, à Bruxelles et en Communauté germanophone. S'il y a bien sûr des aspects positifs à cette réforme, celle-ci va également créer de nombreuses difficultés d'organisation à tous les niveaux, pour les élèves et leurs parents. Elle constitue aussi un risque réel de représenter un pas supplémentaire vers une plus grande division du pays.

Changer les rythmes scolaires ne pourra être profitable que si l'ensemble de la société y est préparée, et ce n'est pas encore le cas.

De nombreux parents ont envoyé leurs témoignages concernant les répercussions négatives que ce décret risque d'avoir sur leur vie quotidienne. Nous avons par exemple celui de Xavier, qui nous explique que sa collègue, qui a plusieurs petits-enfants allant à l'école en Flandre ou en Wallonie, ne pourront plus se retrouver à Pâques pour la chasse aux œufs chez leurs grands-parents. Il y a aussi Laurence, qui ne pourra plus partir à la mer avec son amie néerlandophone à Pâques et à la Toussaint, car les enfants n'auront plus les mêmes congés scolaires. Ou encore Marcelle, psychologue dans une école spécialisée de l'enseignement germanophone, qui pointe le casse-tête que va être la garde d'un enfant handicapé ayant congé pendant que ses frères, allant à l'école en Wallonie ne seront, quant à eux, pas en vacances.

En plus de ces difficultés au niveau de l'organisation des familles, la réforme présentera des obstacles pratiques pour de nombreux secteurs. La modification du calendrier scolaire va ainsi poser des problèmes concrets d'organisation à plusieurs niveaux: dans les horaires des transports en commun, dans l'organisation de certaines compétitions sportives, dans toute une série d'activités du secteur associatif et des mouvements de jeunesse, sans oublier de nombreux stages culturels réunissant des enfants des différentes communautés ou encore l'enseignement en immersion. Ce décret porté par la majorité gouvernementale, dont les partis prônent pourtant l'apprentissage des langues, le bilinguisme et l'ouverture aux autres communautés, risque de rendre plus difficile le bilinguisme ou les initiatives d'échange entre communautés. Comme le dit un papa de deux enfants allant à l'école en immersion en néerlandais, «dans vos partis respectifs vous prônez l'ouverture et la création des liens avec les autres communautés mais si vous votez ce texte, vous allez faire l'inverse de ce que vous prônez. La division et non le rassemblement. »

C'est pourquoi le PTB dépose dans quatre parlements (Communauté française, Parlement flamand, Cocof et VGC) une même proposition de résolution visant à organiser une concertation entre les différentes communautés. Notre groupe souhaite de cette manière créer un débat et une dynamique de concertation au sein de ces différentes entités et entre celles-ci en vue d'organiser un calendrier scolaire commun. L'objectif de cette résolution est donc de stimuler cette dynamique unitaire dans notre pays et de permettre que les gens ne souffrent pas d'une séparation aussi absurde dans leur vie quotidienne.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ORGANISER UNE CONCERTATION ENTRE ENTITÉS FÉDÉRÉES EN VUE D'HARMONISER AU PLUS VITE LES RYTHMES SCOLAIRES

Le Parlement de la Communauté française,

Vu le Projet de décret n°357 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre;

Considérant que la réforme contenue dans ce décret change le calendrier scolaire en Communauté française;

Considérant les nombreuses objections reçues de la part des organisations syndicales,

des organisations de jeunesse,

des associations de parents

de fédérations sportives

et de nombreux citoyens qui témoignent des répercussions que subiront des milliers de familles de la Communauté française ;

Considérant les difficultés d'organisation que ce décret va engendrer au niveau des horaires professionnels et privés de nombreux parents d'élèves ;

Considérant les difficultés d'organisation que ce décret va engendrer au niveau des activités culturelles et des stages entre élèves de communautés différentes ;

Considérant les difficultés d'organisation que ce décret va engendrer au niveau des horaires de transports en commun ;

Considérant les difficultés d'organisation que ce décret va engendrer au niveau de l'accueil des enfants de l'enseignement spécialisé ;

Considérant que ce décret risque de limiter les possibilités pour de nombreux enfants d'accéder à des activités d'apprentissage d'une autre langue nationale ;

Considérant que ce décret va à l'encontre des familles qui souhaitent une éducation/formation bilingue pour leurs enfants ;

Considérant que ce décret rendra beaucoup plus difficile l'implication d'enseignants « native speakers » dans l'organisation de l'enseignement en immersion ;

Considérant que ce décret risque de perturber l'organisation de nombreuses rencontres et compétitions sportives nationales ;

Considérant que ce décret risque de limiter les échanges culturels, familiaux et de loisirs entre les enfants des différentes communautés de Belgique ;

Considérant que le gouvernement a déclaré que « les avantages engendrés par ce décret sont supérieurs aux inconvénients rencontrés par quelques familles » ;

Considérant que l'entrée en vigueur de ce décret est prévue pour la rentrée scolaire 2022 ;

Considérant que les autres communautés du pays ne modifieront pas leurs calendriers scolaires cette année ;

Considérant que dans les autres communautés des réflexions et travaux sont en cours pour envisager une révision des rythmes scolaires annuels ;

Considérant que l'enseignement supérieur ne modifiera pas son calendrier scolaire cette année ;

Considérant que dans l'enseignement supérieur des réflexions et travaux sont en cours pour envisager une révision des rythmes scolaires annuels ;

Considérant qu'il convient de construire des ponts entre communautés plutôt que de creuser les différences ;

Demande au gouvernement de:

1. organiser une concertation entre toutes les entités fédérées concernées (Communauté française, Communauté flamande, Cocof, VGC, Communauté germanophone) en vue d'instaurer un calendrier scolaire commun ;
2. organiser une concertation avec l'enseignement supérieur en vue d'établir un calendrier scolaire commun

A. Bernard

J.-P. Kerckhofs

G. Mugemangango

A. Pavet

A. Hermant

S. Nemes